

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Juillet 2022

PRESENTS : M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Martine NATUREL - M. Jean-Christophe BECQUIN - Mme Nathalie BECQUIN - M. Edgard DORET - M. Guillaume PENNEL

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent SABOURDIN (Pouvoir à M. PENNEL) - Mme Marie LAFITE (pouvoir à Mme NATUREL) - Mr Fabrice PEYROUTY – Mr Sébastien TEYSSONNIER (Pouvoir à M. LANDREIN)

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 Juin 2022 :

Après lecture du dernier compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité

1. Modification des statuts de la CDA liée à la compétence mobilité et nouvelles compétences optionnelles :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la première demande de la CDA de rajouter une nouvelle compétence optionnelle à l'article 6 – III - 9°, concernant la promotion des énergies renouvelables plus particulièrement le développement de centrales photovoltaïques au sol.

Cette compétence est approuvée à la majorité des voix, 7 pour et 3 contre.

Dans la seconde, il est demandé de modifier des compétences liées à la mobilité, pour cela il est proposé de remplacer les compétences optionnelles comme suit :

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2°) Action sociale d'intérêt communautaire

3°) Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

4°) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Cette modification est approuvée à la majorité des voix, 7 pour et 3 contre

2. Demande de subvention du Collège Albert de Saujon, projet pédagogique :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention du Collège André Albert de Saujon pour la réalisation du projet pédagogique d'échange Franco-Allemand.

Il est proposé une subvention de 50 €.

Après délibération, cette subvention est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération de la mise en place du RIFSEEP :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ce régime indemnitaire remplace la plupart des primes et indemnités et il rationalise et simplifie le système des primes et indemnités. Nous avons reçu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion pour cette mise en place du RIFSEEP.

Après délibération, la mise en place du RIFSEEP est adoptée à l'unanimité.

4. Décision modificative N°2 régularisation et attribution compensation CDA :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la régularisation des écritures du Syndicat de la Voirie et de la nécessité de régler l'attribution de la compensation de l'investissement de la CDA, il est donc nécessaire de modifier les comptes suivants :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
2046 – attrib. Compensation investiss.	+ 1 741.00	2151 – Réseaux de voirie	2 152.00
2312 – agencement et aménagement de terrains	-1 741.00		
2151 – Réseaux de voirie	2 152.00		
TOTAL	2 152.00	TOTAL	2 152.00

La décision modificative N° 2 est validée à l'unanimité.

5. Proposition d'acquisition de deux terrains boisés :

Après lecture de votre courrier du 11 Mai 2022, le Conseil Municipal a décidé de ne pas bénéficier de son droit de préférence et donc de ne pas acquérir les deux terrains boisés suivants, « Le Gîte » section ZH 97 et « Le Bois des Caves » section ZH 132 appartenant à Monsieur LATREILLE.

6. Demande de subvention de la rénovation de l'église St Léonard :

N'ayant pas reçu tous les éléments, la demande est reportée au prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 heures 50.